

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 24 mars 2025 Par suite d'une convocation en date du 13 mars 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 24 mars 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 08 Votants : 11 Délibération n°D_2025_03_24_25	Étaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Julien Langloys à Mme Anne-Marie Cecon, Mme Carole Chen à M. Christophe Comé, M. Laurent Esteulle à M. Marc Brunier Absent excusé : M. Jean-Philippe Gecchele Absent : M. Norbert Regard Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Budget eau et assainissement - Vote du budget primitif de l'exercice 2025

En préambule, Monsieur le Maire présente l'exécution du budget eau et assainissement de l'exercice 2024 :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	
TOTAL DU BUDGET	263 104.73 €	192 321.49 €	134 329.59 €	A1	63 546.35 €
Investissement	145 279.10 €	85 690.59 €	89 989.81 €	A2	30 401.30 €
Exploitation	117 825.63 €	106 630.90 €	44 339.78 €	A3	33 145.05 €

RESTES A REALISER 2024					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL DES RAR	I + II	-178 035.23 €	III + IV	0.00 €	B1 -178 035.23 €
Investissement	I	-178 035.23 €	III	0.00 €	B2 -178 035.23 €
Exploitation	II	0.00 €	IV	0.00 €	B3 0.00 €

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)		
TOTAL	A1 + B1	-114 488.90 €
Investissement	A2 + B2	-147 633.93 €
Exploitation	A3 + B3	33 145.05 €

Il poursuit en présentant le détail des restes à réaliser en dépenses puis en recettes :

Chapitre	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		178 035.23 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	14 262.00 €
21	Immobilisations corporelles	163 773.23 €
SECTION D'EXPLOITATION		0.00 €

Chapitre	Libellé	Recettes engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT		0.00 €
SECTION D'EXPLOITATION		0.00 €

Puis, il demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 du budget eau et assainissement :

Dépenses et recettes d'exploitation : 138 032.17 €

Dépenses et recettes d'investissement : 345 994.62 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	138 032.17 €	138 032.17 €
Section d'investissement	345 994.62 €	345 994.62 €
TOTAL	484 026.79 €	484 026.79 €

Vu le projet de budget primitif 2025 du budget eau et assainissement,

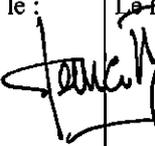
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget eau et assainissement arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	138 032.17 €	138 032.17 €
Section d'investissement	345 994.62 €	345 994.62 €
TOTAL	484 026.79 €	484 026.79 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : <p style="text-align: center;">27 MARS 2025</p> De sa publication : 26 mars 2025 Et de sa mise en ligne le : 28 MARS 2025	Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le 24 mars 2025 Le Maire   Georges CANICATTI	Le secrétaire de séance,  Pierrette BATON MARECHAL
--	--	--

